

Il semble que les assertions de M. L... sont exactes. M. L... a été...  
Quant à la campagne de presse dont on a parlé, le garde des sceaux sera saisi de la question.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Sonnois, archevêque de Cambrai ayant encore protesté contre la loi sur les fabriques s'est attiré une véritable réplique de M. Combes, ministre des Cultes. En voici les principaux passages :  
« Le gouvernement, écrit M. Combes, n'est pas disposé à examiner les modifications dont l'expérience pourrait démontrer la nécessité, n'a jamais admis que la question soit un caractère mixte et ait été réglée d'accord entre l'Église et l'État. »  
Et le ministre ajoute :  
« Aucune modification ne pourra être mise à l'étude qu'après examen des comptes de premier exercice par les conseils de fabrique, et sur la demande expresse de ces tribunaux administratifs. »  
Naturellement, les cléricaux vont encore crier à la persécution, mais les libéraux et les démocrates applaudiront à l'énergie langagière de M. Combes. La compensation est plus que suffisante pour celui-ci.

**LES FINANCES AMÉRICAINES**  
Washington, 27 décembre.  
La commission des voix et moyens a présenté son rapport, aujourd'hui, à la Chambre.  
Elle propose une augmentation de recettes de 40 millions par an; elle recommande un accroissement des droits de douane; elle proclame la nécessité des obligations 3 1/2 pour cent et l'émission de certificats payables dans les trois ans et portant 3 1/2 d'intérêt.  
Les propositions du comité, relatives au tarif douanier, ont été adoptées par 205 voix contre 81. Les propositions ayant trait aux obligations et certificats sont discutées demain.

**LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS**  
On a abordé le budget des Travaux publics. Les 24 premiers chapitres sont adoptés.  
M. Guyot-Dessaigne demande au Sénat un supplément de crédit de 150,000 francs pour bonification des pensions de retraites aux cantonniers de l'État.  
M. Luchaire, rapporteur de la commission, combat le chiffre proposé par le ministre et le Sénat lui donne raison en adoptant par 167 voix contre 90 les chiffres de sa commission. Les derniers chapitres sont adoptés ainsi que le budget annexe des chemins de fer.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.  
M. Combes a dit que la loi était le résultat d'un accord entre l'Église et l'État.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

# DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LA LOI SUR LES FABRIQUES**  
Paris, 27 décembre.  
M. Combes, ministre des Cultes, a fait lecture de la loi sur les fabriques. Elle est adoptée par 315 voix contre 100.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.  
Mais le rapporteur, M. Paul Delombre, a fait savoir qu'il ne pouvait pas encore faire son rapport n'ayant pas reçu les renseignements qu'il avait demandés tant sur l'emploi des 65 millions votés pour l'expédition que sur la destination des 17 millions supplémentaires demandés aujourd'hui.  
Après un long échange d'observations, la commission a décidé d'entendre aujourd'hui le gouvernement sur ces deux ordres de questions.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.  
Le ministre prendra, pour base de son projet, le décret qui avait rendu son précédent projet, et il le complètera par des dispositions qui exigent la sanction du Parlement; c'est pour cela qu'il sera obligé de prendre la voie législative.  
Ce projet comportera la mise en adjudication avec publicité et concurrence, l'établissement d'une rédevance sur les phosphates et enfin un régime de droits variant suivant que les phosphates sortent d'Algérie ou de destination de la France ou de l'étranger, de manière à favoriser notre agriculture nationale.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**LES CREDITS DE MADAGASCAR**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et il a, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins », la commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

**LE PROJET SUR LES PHOSPHATES**  
(D'un correspondant.)  
Paris, 27 décembre.  
Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

**UN OUVRIER MINEUR TUÉ**  
Aniche, 27 décembre.  
Encore un accident de travail dont les suites viennent d'être mortelles.  
Le cadavre d'un ouvrier mineur de la fosse l'Archevêque, Louis Duval, 26 ans, demeurant à Vred, a été trouvé au-dessous d'une des voûtes de la machine d'extraction; il portait au front une blessure superficielle, mais la mort a été causée par submersion. Cet ouvrier a été vu se dirigeant sous cette voûte, qui est très longue et haute de cinq mètres, mais très peu fréquentée. On croit que Duval est tombé dans un tas de boue et a été asphyxié.

**NOËL AU SANATORIUM**  
St-Pol, 27 décembre.  
C'était grande fête hier au Sanatorium de St-Pol-sur-Mer où, suivant la tradition un magnifique arbre de Noël avait été dressé, tout couvert, grâce aux libéralités de quelques personnes généreuses, de jouets et de friandises — dont le surplus s'était sur une vaste table, autour de laquelle étaient groupés les petits pensionnaires de l'établissement.  
M. Georges Vancauwenbergh, maire de St-Pol, fondateur du Sanatorium, président cette jolie fête à laquelle assistaient les représentants du Conseil municipal, M. le Docteur Pascal, médecin chef, quelques invités et quelques dames.  
Le programme comportait un charmant concert offert par les enfants; des chœurs fort gracieux, d'agréables chansonnettes, des saynètes amusantes, de jolis Noëls composaient une partie musicale qui a été fort goûtée et qui a valu aux petits pensionnaires des applaudissements mérités.  
Avant de procéder au dépouillement de l'Arbre de Noël, M. G. Vancauwenbergh a vivement félicité les organisateurs de la fête, M. Vallot, le dévoué secrétaire; M. J. Maugherman, surveillant général et Madame Sicard, surveillante de la section des filles.  
Puis, la distribution des jouets a commencé et la grande satisfaction de tous ces pauvres petits qui ont reçu avec des transports de joie les jolies choses qui garnissaient les branches du Sapin de Noël.  
C'est le Noël des palais, des chaumières. C'est le Noël des villes et des hameaux. C'est le Noël des splendeurs, des misères. Et pour lui, tous les enfants sont égaux.  
Les petits malades des infirmeries, les jeunes opérés si intéressants n'ont pas été oubliés et comme leurs camarades ont eu leur large part de la fête; M. G. Vancauwenbergh et ses invités ont passé devant tous les lits, remettant à chacun des gâteaux et des jouets qui ont fait pour un moment oublier à ces malheureux leurs souffrances et qui leur ont rappelés les joies du foyer paternel.  
Cette fête charmante, réussie de tous points, a mis au cœur des petits pensionnaires du Sanatorium, un beau rayon de soleil et leur a fait le meilleur souvenir à tous ceux qui ont eu le plaisir d'y assister.  
Une association, particulière, dite « Société de bienfaisance du Sanatorium » se constitue précisément en ce moment, pour multiplier les distractions de ce genre; nous aurons l'occasion d'y revenir et nous ne doutons pas que nos concitoyens ne tiennent à apporter leur obole à une œuvre aussi intéressante.

**UN ENFANT ÉCRASÉ**  
Mons-en-Baroeul, 27 décembre.  
Un accident de voiture s'est produit hier de la brasserie du *Tape-A-tour*.  
Un gamine de 11 ans, le petit Lemaire, venant de remettre à son père, mécanicien à la Compagnie des Tramways, et qui se trouvait sur sa machine, un panier contenant son repas.  
L'enfant se retirait et la machine se remuait en marche lorsqu'arriva la voiture de M. Montaigne, boucher à Croix. Le petit Lemaire ne vit pas cette voiture et l'un des brancards le frappa au front, à deux centimètres de la tempe droite. Le malheureux tomba et deux roues du véhicule lui passèrent sur le corps.  
Après avoir reçu les premiers soins d'un médecin, l'enfant a été transporté à son domicile.

**UN DRAME AU CAFÉ**  
Lévin, 27 décembre.  
Il y a quelques jours nous relatons un drame au vitriol qui s'était produit dans la ville de Lévin; aujourd'hui c'est une scène au café que nous rapportons.  
Voici les faits.  
Un mineur dont nous laissons les noms, qui demeure dans les dix premiers numéros des coronas de la place à Lévin, avait fait battre des œufs le jour de la Noël et s'était couché passablement tard, il lui fut impossible de se lever le lendemain matin.  
Sa femme, qui est très économique, se dit : c'est déjà bien assez de ne pas travailler les dimanches et fêtes sans encore pouvoir une journée en plus.  
Elle se mit donc à secouer son mari, celui-ci tenta de se lever pendant que sa femme faisait chauffer le café, mais trop fatigué de la veille, il se remit vivement au lit.  
C'est alors que revenant dans la chambre la femme s'emporta et dans sa colère jeta la marabou et son contenu à la face de son époux.  
Ce dernier se réveilla; il porte à la figure de très fortes brûlures produites par le café bouillant que contenait la cafetière.

**UN GARDE-CHASSE ASSOMÉ**  
Rosendaël, 27 décembre.  
Une très grave affaire vient de se produire à Rosendaël.  
M. Lefebvre, garde-chasse, faisait une tournée dans les dunes avec son beau-fils lorsqu'il aperçut deux individus, d'allures suspectes, qui lui firent l'effet de braconniers.  
Pendant que son beau-fils et lui se dirigeaient d'un côté opposé, pour faire un mouvement enveloppant et prendre dans le cercles deux chasseurs en défilé, ceux-ci marchaient tranquillement, sans s'apercevoir de la manœuvre dont ils étaient l'objet.  
Lefebvre, s'étant approché de l'un des deux inconnus, voulut l'arrêter, mais l'autre se rebella énergiquement.  
Se voyant en fâcheuse position, le garde appela à son secours.  
L'autre braconnier, arrivant aussitôt, asséna sur la tête de Lefebvre des coups de crosse de fusil qui lui mirent le crâne et le visage en sang.  
Sur ces entrefaites, le braconnier arrêté s'était défilé. Son compagnon et lui prirent la fuite avant l'arrivée du beau-fils du garde, laissant ce dernier tater ses plaies sanglantes.  
Une perquisition opérée au domicile d'un nommé F... que Lefebvre avait reconnu, comme l'un des deux rôdeurs, a fait découvrir un fusil maculé de sang et de sautoir.

**LES DÉLÉGUÉS DE LA MINOTERIE**  
Paris, 27 décembre.  
M. Way, président de la Société des grains et farines de Paris, a présenté ce matin au ministre de l'Agriculture une délégation de la minoterie du Nord, chargée de protester contre toute modification au régime des admissions temporaires et contre la loi du cadenas.  
La délégation a appelé l'attention du ministre sur certains points particuliers du régime de l'admission temporaire et notamment sur l'intérêt que présenterait ce système pour l'agriculture française.  
Le ministre, après avoir entendu les explications de la délégation, a déclaré qu'il tiendrait compte de ces modifications dans la mesure où elles seraient compatibles avec les intérêts primordiaux de l'agriculture.

**UNE JEUNE FILLE ASSASSINÉE**  
Malo-les-Bains, 27 décembre.  
Un crime épouvantable vient de mettre en émoi la petite station balnéaire de Malo-les-Bains, à deux kilomètres de Dunkerque.  
Deux précoces varrien d'environ seize ans, nommés Provost et Bouchy, apprentis pebbliers, ont tué à coups de marteau et de hache une fillette de quinze ans, nommée Jacqueline Dewolf, bonne chez Mlle Toileux, rentière, rue du Cap-Horn.  
Les deux meurtriers ont été saisis par la police. Les outils qui ont poussé les jeunes scélérats à perpétrer leur crime.  
Les meurtriers ont disparu, mais ils ne sauraient se soustraire longtemps aux recherches de la gendarmerie lancée à leur poursuite.

**UN ENFANT ÉCRASÉ**  
Mons-en-Baroeul, 27 décembre.  
Un accident de voiture s'est produit hier de la brasserie du *Tape-A-tour*.  
Un gamine de 11 ans, le petit Lemaire, venant de remettre à son père, mécanicien à la Compagnie des Tramways, et qui se trouvait sur sa machine, un panier contenant son repas.  
L'enfant se retirait et la machine se remuait en marche lorsqu'arriva la voiture de M. Montaigne, boucher à Croix. Le petit Lemaire ne vit pas cette voiture et l'un des brancards le frappa au front, à deux centimètres de la tempe droite. Le malheureux tomba et deux roues du véhicule lui passèrent sur le corps.  
Après avoir reçu les premiers soins d'un médecin, l'enfant a été transporté à son domicile.

**UN DRAME AU CAFÉ**  
Lévin, 27 décembre.  
Il y a quelques jours nous relatons un drame au vitriol qui s'était produit dans la ville de Lévin; aujourd'hui c'est une scène au café que nous rapportons.  
Voici les faits.  
Un mineur dont nous laissons les noms, qui demeure dans les dix premiers numéros des coronas de la place à Lévin, avait fait battre des œufs le jour de la Noël et s'était couché passablement tard, il lui fut impossible de se lever le lendemain matin.  
Sa femme, qui est très économique, se dit : c'est déjà bien assez de ne pas travailler les dimanches et fêtes sans encore pouvoir une journée en plus.  
Elle se mit donc à secouer son mari, celui-ci tenta de se lever pendant que sa femme faisait chauffer le café, mais trop fatigué de la veille, il se remit vivement au lit.  
C'est alors que revenant dans la chambre la femme s'emporta et dans sa colère jeta la marabou et son contenu à la face de son époux.  
Ce dernier se réveilla; il porte à la figure de très fortes brûlures produites par le café bouillant que contenait la cafetière.